



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2060

Projet éducatif lyonnais 2021-2026 - Propositions d'attribution de subventions sur le temps scolaire - Année scolaire 2022-2023 et convention avec l'association des péniches du Val de Rhône

Direction de l'Education

**Rapporteur** : Mme LEGER Stéphanie

**SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2060 - PROJET EDUCATIF LYONNAIS 2021-2026 -  
PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUR  
LE TEMPS SCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2022-2023 ET  
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES PENICHES DU  
VAL DE RHONE (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon porte un engagement inédit pour le bien-être et l'épanouissement des enfants et adolescents grâce à des actions structurelles, innovantes, et durables.

Le Projet éducatif pour la période 2021-2026, voté à l'unanimité par le conseil municipal du 16 décembre 2021, marque ainsi un tournant dans la politique éducative de la Ville. Ce projet a été

co-construit au terme d'une large concertation avec tous les acteurs locaux : plus de 5000 contributeurs (les enfants, leurs parents et bien sûr tous les professionnels, Education nationale, Ville de Lyon et Métropole, Caisse d'allocations familiales, Etat et le riche tissu associatif lyonnais...).

Dans sa conception même, largement participative, il porte et engage une alliance éducative qui reconnaît à chaque acteur son rôle d'éducateur et impulse une nouvelle dynamique partenariale. Il s'inscrit pleinement dans la philosophie « de la Ville des enfants », engagement fort de l'exécutif municipal qui souhaite accompagner les petits Lyonnais pour grandir et devenir des citoyens épanouis et responsables. Ce Projet éducatif trouve écho dans la labellisation Unicef « Ville amie des enfants » renouvelée pour la période 2021-2026 et il vient en soutien aux projets emblématiques du mandat.

Pour réduire les inégalités dans un souci de justice sociale et de transition écologique, 3 ambitions éducatives guident désormais l'action municipale en matière d'éducation, chacune déclinée en objectifs opérationnels :

- l'éducation à la transition écologique ;
- l'éducation à la citoyenneté, à l'engagement et émancipatrice ;
- l'éducation co-construite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive.

Ces ambitions éducatives partagées se traduisent, pour la Ville de Lyon et ses partenaires, par la mobilisation de moyens humains et financiers, en matière de fonctionnement et d'investissement, sur tous les temps de l'enfant, scolaire, périscolaire et extrascolaire. Cela passe par la mise en place de partenariats, des projets structurants et par le biais de programmations financières annuelles.

Des évolutions structurelles des conditions de vie et d'apprentissage des enfants sont impulsées pour répondre aux trois ambitions et favoriser le bien-être des enfants et de toute la communauté éducative : plus de 350 millions d'euros y seront consacrés d'ici 2026.

Ainsi, les constructions et rénovations de bâtiments s'accompagnent d'un plan d'envergure pour des écoles à vivre : la végétalisation de cours d'école ainsi que l'apaisement de leurs abords seront autant de nouveaux espaces permettant aux enfants comme aux adultes de s'approprier de nouveaux espaces ludiques et pédagogiques.

Le nouveau marché de la restauration scolaire permet dès la rentrée 2022 un meilleur accès au bio et au local. Il a été conçu pour être un véritable levier pédagogique pour les enfants : découverte du monde agricole, de l'équilibre alimentaire, et compréhension de leurs enjeux.

En complément, pour mettre le Projet éducatif lyonnais en acte selon les besoins de chaque territoire, la Ville de Lyon s'engage très concrètement chaque année à travers les programmations financières dédiées aux projets portés par les équipes pédagogiques et les partenaires associatifs sur les différents temps de l'enfant. Elles constituent ainsi un des leviers majeurs du Projet éducatif et de la mise en œuvre de ces ambitions.

Septembre 2022 marque la première rentrée scolaire dans le cadre du nouveau Projet éducatif, avec des projets emblématiques, des dispositifs structurants confortés, des évolutions et de nouvelles impulsions.

Parce que la lutte contre les inégalités scolaires, sociales et territoriales constitue l'un des piliers du Projet éducatif, l'attribution des subventions aux associations et coopératives scolaires dans le cadre ces programmations répond à un principe fondamental d'équité. Elle tient compte de la sociologie des familles à travers les quotients familiaux municipaux pour parvenir à un juste équilibre dans l'affectation des moyens.

Par ailleurs, les arbitrages sont effectués de manière collégiale et collaborative avec les élus, les équipes municipales de la Direction de l'éducation et des directions associées en lien avec nos partenaires de l'Education nationale, de la CAF et de la Métropole, selon les dispositifs concernés.

C'est cette mobilisation humaine autant que financière au service des projets et donc des enfants qui permet de donner vie à l'alliance éducative locale.

Au total, les programmations 2022-2023 du Projet éducatif sur les temps scolaire, périscolaire (dont les dispositifs d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité CEL-CLAS-REAAP) et extrascolaire représentent ainsi près de 1 150 000 € de subventions directes auxquelles s'ajoutent les moyens alloués au Conservatoire à hauteur de 1 000 000 € ainsi que la mise à disposition des personnels Ville de Lyon (équipes médico-sociales, médiateurs culturels, animateurs sportifs...); sur les quartiers prioritaires, ces moyens sont renforcés grâce à la mobilisation de moyens supplémentaires à travers la programmation du projet de réussite éducative ainsi que celle de la Cité éducative sur le 8<sup>ème</sup> arrondissement.

Ainsi chacune des trois délibérations dédiées aux programmations du Projet éducatif a pour objet de présenter, pour chaque temps- scolaire, périscolaire, extrascolaire- les moyens qui seront mobilisés sur l'année scolaire 2022-2023 au service des projets portés par les équipes pédagogiques au bénéfice des enfants et de leurs familles.

S'agissant du temps scolaire sur l'année 2022-2023, la programmation en soutien aux projets des écoles vient tout particulièrement mettre au travail les trois ambitions éducatives à savoir :

- les enjeux de transition écologique, et notamment le lien avec la nature, les pédagogies de plein air, l'alimentation saine et durable ;
- les enjeux d'émancipation et de citoyenneté : les parcours culturels, l'EAC, la musique et la lecture, ainsi que le patrimoine ;

- les enjeux de justice sociale et d'inclusion : l'apaisement du climat scolaire, la lutte contre le harcèlement, la médiation par les pairs, ainsi que les espaces de lien avec les parents.

### **I- Prolongation de la durée d'utilisation sur l'année scolaire 2022-2023 de subventions accordées aux coopératives scolaires et associations en 2021-2022**

Cette année 2022-2023 verra également se déployer des projets soutenus dans le cadre de la programmation précédente mais dont la mise en œuvre est reportée sur l'année 2022-2023 les équipes pédagogiques n'ayant pu mener à bien ces projets du fait de la crise sanitaire.

En annexe le tableau n° 1 détaille la prolongation d'utilisation des subventions par les Coopératives scolaires des subventions de 26 actions pour les Projets d'initiatives locales (PIL) dont 1 Lieu accueil parents (LAP) sur l'année 2022/2023, soit un montant de 21 034 €

En annexe le tableau n° 2 détaille la prolongation d'utilisation de 7 subventions par les Coopératives scolaires des subventions concernant les séjours libres/classes découvertes 2022 sur l'année 2023, soit un montant de 45 200 €

L'offre de partenariats et de financement proposée aux écoles publiques lyonnaises s'articule cette année autour :

### **II- Des dispositifs partenariaux structurants en matière d'éducation sportive, artistique, culturelle et citoyenne, découverte du patrimoine, pour un montant total de subventions de 72 307€ (Graines de lecteur, Festival Quai du Polar, Patrimoine et moi, classes citoyennes culturelles, classe orchestre et chantiers de la création, USEP, visite Hôtel de Ville, séjours péniche/le musée Gadagne)**

À noter que pour les séjours impliquant des nuitées, une indemnité est accordée aux enseignants et versée sous forme de vacances à hauteur de 20€ par jour (du jour de l'arrivée au lieu de séjour de la classe au jour précédant celui du départ de ce lieu).

En annexe les Tableaux n° 3 et 4 :

- le tableau n° 3 détaille la répartition des 72 307 € de subventions attribuées à chacun des partenaires en soutien aux projets des écoles sur l'ensemble du territoire ;
- le tableau n° 4 détaille les vacances attribuées pour un montant de 520 € pour 8 séjours classes péniches.

### **III- Des actions et dispositifs encourageant la coéducation**

La Ville souhaite poursuivre son soutien aux actions de coéducation pour un montant de subventions de 113 785 € notamment avec le développement des lieux accueil parents (LAP), qui constituent des espaces essentiels pour créer du lien entre parents,

professionnels au sein d'une école mais également d'autres actions pouvant être un levier à l'implication des parents et à l'animation du réseau des animateurs LAP.

Le tableau n° 5 en annexe détaille les propositions de soutien des projets Lieux d'Accueil Parents (LAP) et toutes initiatives innovantes destinées à encourager la coéducation, réparties de la façon suivante, 113 785 € de subventions et 31 700 € de vacations.

#### **IV- Des projets d'initiatives locales (PIL)**

Les projets dits PIL constituent un véritable marqueur de cette programmation, centrés sur les besoins de proximité exprimés par la communauté éducative de chaque école et permettant de faire levier sur la dynamique de travail partenarial de proximité. Il s'agit à travers ces financements d'encourager les équipes pédagogiques à développer des séquences pédagogiques autour des enjeux du Projet éducatif et de ses trois ambitions afin que ce dernier se traduise de manière concrète par des actions et des projets dans les écoles.

Les tableaux n° 6, 7, 8 en annexe détaillent les propositions d'attributions établies en concertation avec l'Education nationale pour un montant total de 187 437 € de subventions pour ces Projets d'initiatives locales (PIL), qui sont soumises au vote du Conseil municipal :

- les attributions des subventions concernant les 72 actions Projets d'initiatives locales (PIL) : Education à la transition écologique pour un montant de 70 447 € (tableau annexe n° 6) ;
- les attributions des subventions concernant les 98 actions Projets d'initiatives locales (PIL) : Education à la citoyenneté, à l'engagement et émancipatrice pour un montant de 84 841 € (tableau annexe n° 7) ;
- les attributions des subventions concernant les 40 actions Projets d'initiatives locales (PIL) : Education co-construite, plus juste, inclusive et solidaire pour un montant de 32 149 € (tableau annexe n° 8).

#### **V- Des nouvelles propositions partenariales viennent enrichir l'offre existante en lien avec les nouvelles ambitions éducatives**

Ces nouveaux projets sont soutenus pour un montant de subventions de 29 350€, parmi lesquels :

- un projet de création de potagers à faire vivre avec les enfants et les habitants, ainsi que des actions pour faciliter ce type de projet, avec notamment l'appui d'un nouveau partenaire, l'association Graines Urbaines pour 8 classes au sein de 4 écoles (subvention de 4 000 €) ;
- un projet culturel entre le musée Gadagne et les Péniches du Val de Rhône pour découvrir le patrimoine naturel local et valoriser le lien étroit entre Lyon et ses fleuves à destination de 10 classes (subvention de 11 350 €) ;
- néo citoyens qui se traduit par l'intervention de l'association Unis-Cité sur la médiation par les pairs pour participer à l'amélioration du climat scolaire, d'inclusion des plus fragiles et favoriser l'expression des enfants et professionnels au sein de 3 écoles tout au long de l'année scolaire (subvention de 14 000 €).

Le tableau n° 9 en annexe détaille les 29 350 € de subventions alloués aux 3 associations en charge de déployer chacun de ces nouveaux projets.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Projet éducatif de la Ville de Lyon ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

**a) Dans le DELIBERE :**

- lire :

« 2- Les subventions aux différents organismes qui sont détaillées dans le tableau n° 3 et 4 de l'annexe sur l'ensemble des actions temps scolaire concernant les dispositifs d'éducation artistique, culturelle et sportive et découverte patrimoniale pour un montant de **72 307 €** sont approuvées. »

- au lieu de :

« 2- Les subventions aux différents organismes qui sont détaillées dans le tableau n° 3 et 4 de l'annexe sur l'ensemble des actions temps scolaire concernant les dispositifs d'éducation artistique, culturelle et sportive et découverte patrimoniale pour un montant de **105 757 €** sont approuvées. »

## **DELIBERE**

1- La prolongation de durée d'utilisation sur l'année scolaire 2022-2023 des subventions accordées aux coopératives scolaires et aux associations en 2021-2022 dans les tableaux n° 1 et 2 (en annexe) est approuvée.

2- Les subventions aux différents organismes qui sont détaillées dans le tableau n° 3 et 4 de l'annexe sur l'ensemble des actions temps scolaire concernant les dispositifs d'éducation artistique, culturelle et sportive et découverte patrimoniale pour un montant de 72 307 € sont approuvées. Elles seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :

- 33 450 € sur la ligne de crédit 44441 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 65748 - fonction 284 ;
- 35 257 € sur la ligne de crédit 44442 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 65748 - fonction 213 ;

- 3 600 € (Conservatoire de Lyon) sur la ligne de crédit n° 52506 Programme PROJEDU - opération TEMPSCOL - nature 657381 ;
- 3- Les subventions aux différents organismes qui sont détaillées dans les tableaux n° 6, 7, 8 (en annexe) concernant les Projets d'initiatives locales (PIL) pour un montant de 187 437 € et 113 785 € pour les Lieux accueil parents (LAP) dans le tableau n° 5, sont approuvées. Elles seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 44442 - programme PROJEDU - opération TEMPSCOL - nature 65748 - fonction 213.
- 4- Les subventions aux différents organismes qui sont détaillées dans les tableaux n° 9 (en annexe) concernant les projets partenariaux nouveaux pour un montant de 29 350€ sont approuvées. Elles seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 44442 - programme PROJEDU - opération TEMPSCOL - nature 65748 - fonction 213.
- 5- Les vacations à verser sur le temps scolaire d'un montant de 31 700 € pour les LAP et actions de coéducation (en annexe tableau n° 4) et 520 € pour les séjours péniches (en annexe tableau n° 5) seront imputées au chapitre 012 - programme PROJEDU - opération VACATPEL
- 6- La convention, établie entre la Ville de Lyon et l'association des Péniches du Rhône, est approuvée.
- 7- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.
- 8- Les subventions seront créditées au compte de l'association en une fois après transmission des documents décrits ci-dessous :
  - le bilan et le compte de résultat certifiés ;
  - la balance générale comptable issue du logiciel comptable le cas échéant, sous forme de fichier dématérialisé ;
  - le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes le cas échéant ;
  - un rapport d'activité ;
  - le ou les procès-verbaux de l'Assemblée générale.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET